

# LES AIDES POUR LE SOLAIRE THERMIQUE

## Chauffage solaire Système Solaire Combiné (SSC)

### Situation 1 — En remplacement d'une chaudière fioul, gaz ou charbon

- Je peux bénéficier :**
- d'une Prime Coup de Pouce sur le SSC (BAR-TH 143)
  - d'une Prime MaPrimeRénov' sur le SSC
  - d'une Prime MaPrimeRénov' sur la chaudière à granulés (dans le cas d'une installation)

Les Primes Coup de Pouce ne sont pas cumulables.

La prime Coup de Pouce SSC est plus avantageuse que la prime Coup de Pouce chaudière à granulés.

#### Montants maximum des aides disponibles en fonction de votre seuil de revenus\*

	Revenus «très modestes»		Revenus «modestes»		Revenus «intermédiaires»		Revenus «aisés»	
	MaPrime Rénov' <sup>(4)</sup>	Coup de Pouce <sup>(1)</sup>	MaPrime Rénov' <sup>(4)</sup>	Coup de Pouce <sup>(1)</sup>	MaPrime Rénov' <sup>(4)</sup>	Coup de Pouce <sup>(1)</sup>	MaPrime Rénov' <sup>(4)</sup>	Coup de Pouce <sup>(1)</sup>
Chauffage solaire SSC	10 000 €	+ 5 400 €	8 000 €	+ 5 400 €	4 000 €	+ 5 400 €	-	5 400 €
Chaudière à granulés <sup>(2)</sup>	+ 10 000 €	-	+ 8 000 €	-	+ 4 000 €	-	-	-

### Situation 2 — Sans remplacer une chaudière fioul, gaz ou charbon

- Je peux bénéficier :**
- de la valorisation des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) sur le SSC (BAR-TH-143) celle-ci diffère selon la zone géographique d'habitation (voir carte sur [www.okofen.fr](http://www.okofen.fr))
  - d'une Prime MaPrimeRénov' sur le SSC
  - d'une Prime MaPrimeRénov' sur la chaudière à granulés (dans le cas d'une installation)

#### Montants maximum des aides disponibles en fonction de votre seuil de revenus\*

	Revenus «très modestes»		Revenus «modestes»		Revenus «intermédiaires»		Revenus «aisés»	
	MaPrime Rénov' <sup>(4)</sup>	CEE classique <sup>(3)</sup>	MaPrime Rénov' <sup>(4)</sup>	CEE classique <sup>(3)</sup>	MaPrime Rénov' <sup>(4)</sup>	CEE classique <sup>(3)</sup>	MaPrime Rénov' <sup>(4)</sup>	CEE classique <sup>(3)</sup>
Chauffage solaire SSC <sup>(2)</sup>	10 000 €	+ Zone H1 : 916 € Zone H2 : 822 € Zone H3 : 683 €	8 000 €	+ Zone H1 : 889 € Zone H2 : 798 € Zone H3 : 663 €	4 000 €	+ Zone H1 : 889 € Zone H2 : 798 € Zone H3 : 663 €	-	Zone H1 : 889 € Zone H2 : 798 € Zone H3 : 663 €
Chaudière à granulés <sup>(2)</sup>	+ 10 000 €	-	+ 8 000 €	-	+ 4 000 €	-	-	-

#### ATTENTION :

Le SSC et la chaudière à granulés doivent figurer sur deux devis différents, pour simplifier les demandes d'aide MaPrimeRénov' et Coup de Pouce / CEE

# Chauffe Eau Solaire Individuel (CESI)

## Situation 1 — En remplacement d'une chaudière fioul, gaz ou charbon

- Je peux bénéficier :**
- d'une Prime MaPrimeRénov' sur le CESI
  - de la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) sur CESI (BAR-TH-101) Celle-ci diffère selon la zone géographique d'habitation (voir carte sur [www.okofen.fr](http://www.okofen.fr))
  - d'une Prime MaPrimeRénov' sur la chaudière à granulés
  - d'une Prime Coup de Pouce sur la chaudière à granulés (BAR-TH-113)

### Montants maximum des aides disponibles en fonction de votre seuil de revenus\*

	Revenus «très modestes»			Revenus «modestes»			Revenus «intermédiaire»			Revenus «aisés»		
	MaPrime Rénov' <sup>(4)</sup>	Coup de Pouce <sup>(1)</sup>	CEE classique	MaPrime Rénov' <sup>(4)</sup>	Coup de Pouce <sup>(1)</sup>	CEE classique	MaPrime Rénov' <sup>(4)</sup>	Coup de Pouce <sup>(1)</sup>	CEE classique	MaPrime Rénov' <sup>(4)</sup>	Coup de Pouce <sup>(1)</sup>	CEE classique
<b>Chauffe eau solaire</b> <sup>(2)</sup>	4 000 €	-	Zone H1 : 153 € Zone H2 : 172 € Zone H3 : 197 €	3 000 €	-	Zone H1 : 149 € Zone H2 : 167 € Zone H3 : 192 €	2 000 €	-	Zone H1 : 149 € Zone H2 : 167 € Zone H3 : 192 €	-	-	Zone H1 : 149 € Zone H2 : 167 € Zone H3 : 192 €
<b>Chaudière à granulés</b> <sup>(2)</sup>	10 000 €	+ 4 400 €	-	8 000 €	+ 4 400 €	-	4 000 €	+ 2 700 €	-	-	2 700 €	-

## Situation 2 — Sans remplacement d'une chaudière fioul, gaz ou charbon

- Je peux bénéficier :**
- d'une Prime MaPrimeRénov' sur le CESI
  - de la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) - BAR-TH 101 sur CESI + BAR-TH 113 sur chaudière Celle-ci diffère selon la zone géographique d'habitation (voir carte sur [www.okofen.fr](http://www.okofen.fr))
  - d'une Prime MaPrimeRénov' sur la chaudière à granulés

### Montants maximum des aides disponibles en fonction de votre seuil de revenus\*

	Revenus «très modestes»		Revenus «modestes»		Revenus «intermédiaire»		Revenus «aisés»	
	MaPrime Rénov' <sup>(4)</sup>	CEE classique	MaPrime Rénov' <sup>(4)</sup>	CEE classique	MaPrime Rénov' <sup>(4)</sup>	CEE classique	MaPrime Rénov' <sup>(4)</sup>	CEE classique
<b>Chauffe eau solaire</b> <sup>(2)</sup>	4 000 €	Zone H1 : 153 € Zone H2 : 172 € Zone H3 : 197 €	3 000 €	Zone H1 : 149 € Zone H2 : 167 € Zone H3 : 192 €	2 000 €	Zone H1 : 149 € Zone H2 : 167 € Zone H3 : 192 €	-	Zone H1 : 149 € Zone H2 : 167 € Zone H3 : 192 €
<b>Chaudière à granulés</b> <sup>(2)</sup>	10 000 €	Zone H1 : 280 € Zone H2 : 229 € Zone H3 : 178 €	8 000 €	Zone H1 : 272 € Zone H2 : 223 € Zone H3 : 173 €	4 000 €	Zone H1 : 272 € Zone H2 : 223 € Zone H3 : 173 €	-	Zone H1 : 272 € Zone H2 : 223 € Zone H3 : 173 €

# Pellematic Smart XS + solaire

L'installation d'une Pellematic Smart XS (chaudière hybride solaire + granulé) avec des capteurs solaires thermiques permet de bénéficier :



- d'une Prime MaPrimeRénov' « chaudière à granulés » **jusqu'à 10 000 €** (voir tableau ci-dessus, montant en fonction des conditions de revenus)
- d'une Prime Coup de pouce « chaudière à granulés » dans le cas du remplacement d'une chaudière fioul, gaz ou charbon **jusqu'à 4 400 €** (voir tableau ci-dessus, montant en fonction des conditions de revenus)
- de la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) BAR-TH 168 : cette prime permet d'obtenir environ **80€/m² de capteur raccordé** (montant variable selon la zone climatique et l'organisme de traitement des CEE)  
Pour plus de détails, parlez-en à votre agence régionale ÖkoFEN

**ATTENTION : La Pellematic Smart XS et les capteurs solaires doivent figurer sur deux devis différents, pour simplifier les demandes d'aide MaPrimeRénov' et Coup de Pouce / CEE.**

<sup>(1)</sup> Coup de pouce = remplacement chaudière fioul, gaz, charbon <sup>(2)</sup> Installation par RGE compétent dans le domaine de travaux <sup>(3)</sup> CEE classique = non remplacement chaudière fioul, gaz, charbon <sup>(4)</sup> Montant maximum ne prenant pas en compte les règles d'écrêtements à voir sur [okofen.fr](http://okofen.fr)